Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de VILLEY-SAINT-ETIENNE Séance du 26 Mai 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale du 21 Mai 2026 et sous la présidence de Monsieur Maxime HORNECKER, Maire, le 26 Mai 2026 à 20 heures à la Mairie de Villey-Saint-Etienne.

Étaient présents : Monsieur HORNECKER Maxime, Madame COLIN Agathe, Monsieur CLAUDE Damien, Madame AUBRY PERRIN Alexandra, Madame AUBRY Sophie, Monsieur LIES Cyril, Madame MONTIGNY Elodie, Monsieur JACOBE Thierry, Madame MENET Pauline, Madame CUENA Loren, Monsieur RAGON Nicolas, Madame TOUSSAINT-PERRON Emilie et Monsieur COUTEAU Jean-Pierre.

Étaient absent(s) : Monsieur BAECHEL Arnaud, Monsieur MICK François.

Procuration(s) : Monsieur BAECHEL Arnaud donne procuration à Madame COLIN Agathe
Monsieur MICK François donne procuration à Monsieur HORNECKER Maxime

Nombre de conseillers en exercice : **15** Nombre de votant : **15**

Mme COLIN Agathe a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

19-2026 : Désignation des représentants pour la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des Impôts et notamment son article 1650A,

Considérant que la commune fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique,

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs intervient dans la détermination paramètres fiscaux départementaux d'évaluation des locaux hébergeant des activités professionnelles,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- PROPOSER en tant que membre au sein de la commission intercommunale des impôts directs :

Titulaire : **Mme AUBRY Sophie**

Suppléant : **M. BAECHEL Arnaud**

- CHARGER monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de la communauté de communes Terres Touloises.

20-2026 : Désignation des représentants pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant que la commune fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE parmi les conseillers municipaux, en tant que membre pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

- Titulaire : **Mme AUBRY Sophie**

- Suppléant : **Mme HORNECKER Maxime**

CHARGE monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de la communauté de communes Terres Touloises.

21-2026 : Constitution de la CCID

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Propose les délégués suivants

Titulaires	**Suppléants**
- BAECHEL Arnaud	- CONREAUX Jean-François
- AUBRY Sophie	- GERVAIS Robert
- CLAUDE Damien	- WENSKE Matthieu
- AUBRY Alexandra	- MULLER Didier
- JACOBÉ Thierry	- BLASER Francis
- MONTIGNY Elodie	- GROJEAN Michel
- CARLUT Philippe	- HACHET Jacques
- MALFROID Josiane	- LASFARGUES Florian
- RAGON Nicolas	- CREVEL Christine
- TOUSSAINT PERRON Emilie	- MICK François
- COUTEAU Jean-Pierre	- CUNEA Loren
- STAROSSE Régis	- HORNECKER Gérald

22-2026 : Désignation du Délégué à la Défense

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions,

Le conseil municipal désigne comme délégué à la Défense :

- **M. Maxime HORNECKER**

23-2026 : Désignation du référent GEMAPI

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention,

Le conseil municipal désigne comme délégué GEMAPI :

- **M. Cyril LIES**

24-2026 : AVIS PROJET ENTREPOT LOGISTIQUE DE FIRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2025, portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FIREGONDREVILLE pour la construction d'un entrepôt logistique ;

VU le dossier d'enquête publique relatif audit projet, présenté par la société FIRE GONDREVILLE.

Considérant qu'une enquête publique a été ouverte dans le cadre de l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale aux fins d'exploitation d'une plateforme logistique sur le territoire de la commune de Gondreville.

Considérant que le volume de certains produits stockés conduit à un classement SEVESO seuil bas.

Considérant que le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet.

DELIBERE

Le conseil municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
DECIDE :
D'émettre un avis favorable au projet d'entrepôt logistique de FIRE GONDREVILLE.

Fait et délibéré ce jour en séance et tous les membres présents ont signé au registre.

M. HORNECKER Maxime	Mme AUBRY Alexandra	M. CLAUDE Damien
Mme COLIN Agathe	M. BAECHEL Arnaud Donne procuration à Mme A. COLIN	Mme AUBRY Sophie
M. LIES Cyril	Mme MONTIGNY Elodie	M. JACOBE Thierry
Mme MENET Pauline	M. MICK François Donne procuration à M. M. HORNECKER	Mme CUENA Loren
M. RAGON Nicolas	Mme TOUSSAINT PERRON Emilie	M. COUTEAU Jean-Pierre